

Projet éolien de Paudy 2

Lettre d'information #3

juin 2021

Le mot de la cheffe de projet

Madame, Monsieur,

Les études pour le projet éolien de Paudy 2 sont toujours en cours de réalisation. Les études environnementales, acoustiques et paysagères permettront de définir au mieux le projet éolien pour qu'il soit adapté aux enjeux et aux besoins du territoire. Pour le moment, le projet étudié comprend 5 éoliennes d'une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale et d'une puissance totale comprise entre 21 et 28.5 MW.

Dans le cadre du développement du projet éolien de Paudy 2, nous souhaitons vous associer à la démarche de concertation. Nous vous invitons donc à un atelier sur les mesures d'accompagnement le 11 juin à 18h00 à la salle des fêtes de Paudy. En bas de cette page, vous retrouverez toutes les informations concernant l'atelier et les modalités d'inscription.

Si vous avez des questions ou un avis à nous faire part, vous pouvez nous écrire via les coordonnées laissées ci-dessous ou sur le site internet du projet : www.paudy.projet-eolien.com

Je vous souhaite une bonne lecture et j'espère vous rencontrer lors de l'atelier !



Maiwenn Fabre
Cheffe de projet
RWE Renewables France
maiwenn.fabre@rwe.com
06 70 15 15 30



Atelier de co-construction sur les mesures d'accompagnement

Nous vous invitons à un atelier* sur les mesures d'accompagnement du projet éolien de Paudy 2 :
Le 11 juin à 18h00 à la salle des fêtes de Paudy

Durant cet atelier vous travaillerez sur les mesures d'accompagnement que vous souhaitez mettre en place pour le projet éolien de Paudy 2.

Les mesures d'accompagnement sont des mesures mises en place volontairement par RWE qui répondent à l'amélioration du cadre de vie ou à des projets liés à la transition énergétique locale. Pour que ces mesures correspondent au mieux à vos attentes, nous avons besoin de vos idées !

Du fait du contexte sanitaire actuel, le nombre de places est limité et l'inscription est obligatoire :

Par e-mail : concertation@rwe.onmicrosoft.com ou par téléphone : 06 81 63 12 53

Nous terminerons l'atelier par un moment de convivialité et de partage, en plein-air, si la météo le permet.

**Cet atelier aura lieu dans le respect des gestes barrières, le port du masque sera obligatoire et du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition !*

L'actualité des études

L'étude de vent

Le mât de mesure a été démonté de la zone d'études en décembre dernier, après plusieurs mois de mesures. La connaissance du vent sur le territoire est suffisante pour la suite du projet.

L'étude environnementale

L'étude environnementale en cours nous a permis de dresser un état initial de la faune et de la flore sur la zone du projet. Elle se poursuit afin d'évaluer l'impact potentiel du projet éolien, et de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.

L'étude paysagère

L'étude paysagère est en cours sur la zone d'études, des premiers résultats sortiront courant 2021. Une série de photomontages sera effectuée et présentée sur le site du projet et dans le dossier final lors de l'enquête publique.

L'étude acoustique

Une étude acoustique a été lancée en avril 2021 pour une durée d'un mois. La campagne de mesures acoustiques est réalisée au niveau des habitations les plus proches des futures éoliennes. Ces mesures permettront d'avoir une connaissance du niveau de bruit ambiant en fonction du jour et de la nuit, et selon la vitesse et la direction des vents.

Les bénéfices pour le territoire

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. De plus des mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement définies dans l'étude d'impact, aideront à financer des projets de territoire. Par ailleurs, l'utilisation des chemins communaux sera indemnisée à hauteur de 5 000 € par éolienne. Enfin, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes. Ces éléments sont détaillés ci-dessous.



Retombées fiscales*

Retombées fiscales annuelles	Pour 5 éoliennes de 5.7 MW
Commune de Paudy	55 600€
Communauté de Commune du Pays d'Issoudun	128 100€
Département de l'Indre	81 700€
Etat	7 400€

*Simulation faite le 05 mai 2021 et basée sur les dispositions fiscales de 2019 pour 5 éoliennes de 5.7MW